CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E89000** **VALABLE JUSQU'AU** **02/04/2027**

ÉDITÉ LE 19/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/04/2010

Forme juridique : SAS

Capital : 2 790 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN 521890863RC47

Siret : 521 890 863 00017

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 7163637

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1254000/002 217124/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1254000/002 217124/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : ARICI

83 AVENUE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE
ZONE INDUSTRIELLE NORD
47200 MARMANDE

Téléphone : 05 53 64 02 75 **Fax :**
Portable : 06 87 77 96 06

Responsabilité légale :
DRD4 (525 081 022) / GRASSI JANICK DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Site Internet : http://www.arici.fr

E-mail : arici@arici.fr

Effectif moyen : 61 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 25 542 987 **Tranche de classification :** CA9

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112 PROB	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	111	03/04/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

19/05/2026 08:28

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.